



316054 - Faire la distinction entre les hôtes par rapport à leur installation et aux repas à leur servir

question

Nous recevons des hôtes dont une partie a un certain prestige au sein de la société. Nous est-il permis de nous intéresser davantage à eux et de les privilégier dans la restauration?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Réserver une place ou un repas à un hôte riche revient à remettre en cause les bonnes règles de l'hospitalité et son objectif qui est de bien accueillir les hôtes. Une hospitalité discriminatoire peut entraîner l'humiliation de certains hôtes.

Ibn al-Arabi (puisse Allah le Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a dit à propos de la discrimination entre riches et pauvres dans les rassemblements et les invitations aux repas: « c'est un péché de l'auteur de l'invitation qui rabaisse les invités. Ce mauvais traitement ne peut être masqué par des repas. » Extrait de Aaridhatoul Ahwadhi (5/9) Il est rapporté que les repas réservés aux riches sont les pires. Sous ce rapport, Abou Hourayrah (p.A.a) disait : « le pire des repas est celui servi dans les cérémonies de mariage; on y invite les riches et exclut les pauvres. » (rapporté par al-Boukhari, 5177 et Mouslim,1432) Une autre version reçue d'Abou Hourayrah dit: « le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a dit: « le pire des repas est celui servi dans les cérémonies (de mariage). »

An-Nawawi (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « les propos le pire des repas est celui servi dans les cérémonies explique ce qui allait se passer au sein des gens après la mort du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) à savoir qu'on privilégie les riches dans les cérémonies en leur réservant des invitations et en leur offrant les meilleurs repas et les places les



plus en vue,etc comme cela se passe le plus souvent dans les cérémonies. Allah est le garant de l'assistance. » Extrait de Charhou Sahihi Mouslim (9/237)

Ibn Houbayrah (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « le hadith nous apprend que même si les repas portent les mêmes noms et spécifications, ils diffèrent quant aux motivations et objectifs de ceux qui les offrent.» Celui qui prépare un repas pour le réserver à des riches qui n'en ont pas besoin, et fait tout pour qu'ils viennent y assister, tout en délaissant ceux qui en ont besoin, celui-là subit une perte évidente.C'est en principe parce qu'on doit offrir la nourriture à celui qui en a besoin. Faire l'inverse c'est mal agir. » Extrait d'al-Ifsaah (6/285)

En somme, l'hôte doit éviter ce comportement car il ne réalise aucun intérêt religieux. Au contraire, il rabaisse des hôtes et les attriste et ouvre la voie au Diable pour lui permettre de semer la désunion et détériorer la fraternité islamique. Tout comportement ayant une telle conséquence est interdit par la loi. C'est comme l'entretien secret. D'après Abdoullah ibn Massoud, le Messenger d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « quand vous êtes trois, que deux d'entre vous ne se retirent pas pour s'entretenir en secret car cela peut attrister le troisième. » (Rapporté par al-Boukhari, 6290 et par Mouslim, 2184) Or , la Charia interdit tout ce qui de nature à attrister le musulman.

Allah le sait mieux.